

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'AIDE ET DE SOINS A DOMICILE
29 bis avenue de Verdun
63190 LEZOUX

Tél : 04.73.73.18.86
Mail : siad.lezoux@orange.fr

BUDGET PRINCIPAL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2018

CADRE GENERAL DU BUDGET

La Loi NOTRe du 7 août 2015 crée de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales.

Une présentation brève et synthétique doit retracer les informations financières essentielles et doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Ce document sera disponible sur le site internet du SIASD.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées prévues pour l'année 2018. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2018 a été voté le 18 décembre 2017 par le comité syndical.

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 665 140 €

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant.

Dépenses :

Elles sont constituées par :

- les charges à caractère général (location du siège social et des charges afférentes, location de véhicules et des charges, frais de fonctionnement, repas confectionnés par un prestataire extérieur pour livraison)
- les salaires et charges du personnel employé

- les autres charges de gestion courante (indemnités et charges des élus, cotisations versées à notre fédération, redevances de télé-assistance)

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2017

CHAPITRES	BP 2018
011 – Charges à caractère général	307 102.00
012 – Charges de Personnel	287 790.00
65 Autres charges de gestion courante	68 820.00
66 – Charges financières	0
67 – Charges exceptionnelles	500.00
023 – Virement à l'investissement	0
042 – Opérations d'ordre	928.00
TOTAL	665 140.00

Recettes :

Elles sont constituées par :

- les atténuations de charges (prise en charge de l'ASP pour les contrats d'insertion unique)

- la facturation des prestations de services proposés (livraison de portage de repas, service de jardinage et petits travaux divers)

-les participations des communes adhérentes au SIASD

- la facturation aux communes adhérentes de la redevance de télé-assistance

-les remboursements des budgets annexes (aide à domicile et soins à domicile) liés aux dépenses de frais de fonctionnement de la structure

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE – ANNEE 2018

CHAPITRES	BP 2018
013 – Atténuations de charges	30 500.00
70 – Produits des services	238 700.00
73 – Impôts et taxes	0
74 – Dotations et participations	145 940.00
75 – Autres produits de gestion courante	250 000.00
76 – Produits financiers	0
77 – Produits exceptionnels	0
78 – Reprises sur provisions	0
042 – Opérations d'ordre	0
002 – Résultat antérieur	0
TOTAL	665 140.00

SECTION INVESTISSEMENT

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 928 €

Le budget d'investissement est assez réduit étant donné que la vocation du SIASD consiste à effectuer des prestations de service auprès des personnes âgées et/ou handicapées. Lors du débat d'orientations budgétaires en date du 24 octobre 2017, le comité syndical a approuvé l'inscription en dépenses de petit matériel d'équipement destiné au service jardinage/petits travaux divers.

PRINCIPAUX RATIOS :

Dépenses d'exploitation/dépenses réelles de fonctionnement : 100.00

Produit exploitation domaine/recettes réelles de fonctionnement : 73.47

Transferts reçus/recettes réelles de fonctionnement : 21.94

Emprunts réalisés/dépenses d'équipement brut : 0

Encours de la dette : 0

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE

GRADE OU EMPLOI	CATEGORIE	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EFFECTIFS POURVUS AGENTS TITULAIRES
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Attaché	A		1	1
Adjoint adm principal 1ere classe	C		2	2
Adjoint adm principal 2° classe	C		1	1
FILIERE TECHNIQUE				
Adjoint technique	C		1	1
Adjoint techn principal 2° classe	C	1		1
FILIERE SOCIALE				
Agent social	C		1	1
TOTAL GENERAL		1	6	7